



## PROCES VERBAL

### Réunion du Lundi 21 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 octobre 2024 à 18 heures et 30 minutes, le Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle associative de Maillé, dans les conditions de convocation légale, En raison de la démission de Mr DEFOER Sébastien, Président du syndicat en date du 11 octobre 2024, et l'absence de Mr AUBERTOT Cédric, 1<sup>er</sup> vice-président, Mr AUTANT-FERNANDES Carlos, 2<sup>nd</sup> vice-président, prend la présidence de la séance.

#### Convocations en date du 11 octobre 2024

		Présents	Absents	Procurations	Signature pour approbation
Titulaire	VANDENDORPE Benoît	X			
Titulaire	AUBERTOT Cédric		X	X	
Titulaire	SOUBISE Mathieu	X			
Suppléant	BRUNET Thierry				
Titulaire	AUGRAS Laurent	X			
Titulaire	AUTANT-FERNANDES Carlos	X			
Titulaire	PAILLARD Sylvain				
Suppléant	RAIFFÉ Florence	X			
Titulaire	POUJAUD Daniel	X			
Titulaire	DELAPORTE Christiane	X			
Titulaire	CHAMPIGNY Dominique		X	X	
Suppléant	PIGET Francis				
Titulaire	DUBOIS Alain	X			
Titulaire	BRUNET Dominique	X			
Titulaire	HURÉ Ghislain		X	X	
Suppléant	BONNIN Cyrille				
Titulaire	ROY Jean-Jacques	X			
Titulaire	SAULNIER Pascale	X			
Titulaire	DEFOER Sébastien	X			
Suppléant	HEURTAUX Nadine				

En exercice	15
Présents votants	12
Procuration	3

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer. Le 2<sup>nd</sup> vice-président ouvre la séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès-verbal ..... 2
2. Election du nouveau Président du Syndicat .....2
3. Questions et informations diverses ..... 2

Désignation du secrétaire de séance :

M. POUJAUD Daniel est désigné en qualité de secrétaire par le Comité (article L 2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT).

1. APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du Conseil du 30 septembre a été présenté et il est à noter que M. AUGRAS Laurent et M. AUTANT-FERNANDES Carlos ont émis une remarque sur la présentation d'une étude préliminaire faite par M. DEFOER Sébastien, sur la mutualisation de la cantine collective du collège avec le RPI Maillé-Marcilly-Nouâtre. Notant que l'étude n'était pas suffisamment aboutie pour qu'elle soit prise en compte en l'état, et pourra toujours être ajoutée aux pièces d'une future étude approfondie.

2. ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT DU SYNDICAT

3 assesseurs ont été désignés : M. SOUBISE Mathieu, M. AUGRAS Laurent et M.ROY Jean-Jacques.

La parole est ensuite donnée à M. POUJAUD Daniel, pour présider l'installation du nouveau Président.

M. VANDENDORPE Benoît s'est manifesté et M. POUJAUD Daniel ne souhaite plus assurer le secrétariat de séance. M. SOUBISE Mathieu est nommé pour assurer le secrétariat de séance.

M. VANDENDORPE Benoît a été élu avec 11 voix, 3 nuls et 1 blanc.

Le nouveau président prend le relais et lance l'élection d'un vice-président pour chaque commune.

Pour la commune de Maillé, M. DEFOER Sébastien se présente et est élu avec 9 voix, 2 nuls et 4 blancs.

Pour la commune de Nouâtre, M. AUTANT-FERNANDES Carlos se présente et est élu avec 11 voix et 4 blancs.

Pour la commune de Ports-sur-Vienne, M. POUJAUD Daniel se présente et est élu avec 8 voix, 2 nuls et 5 blancs.

Pour la commune de Pussigny, M. DUBOIS Alain se présente et est élu avec 13 voix et 2 blancs.

3. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Suite à cette élection, M. VANDENDORPE Benoît précise qu'il va prochainement définir les deux vice-présidents qui auront des délégations de fonction.

M. AUTANT-FERNANDES Carlos précise qu'en tant que Vice-président actuel en charge du personnel, il souhaite poursuivre ce travail, et cet investissement pris avec les agents du syndicat.

Les indemnités du Président et des 2 Vice-Présidents ayant délégation seront votés ultérieurement.

La séance est levée à 19h15.

---

<i>Secrétaires</i> .....	<i>Le Président</i>
<i>POUJAUD Daniel</i> .....	<i>VANDENDORPE Benoît</i>
<i>SOUBISE Mathieu</i>	